DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 8 juin 2022

Me Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4177-2021.
Cause tarifaire 2022-2023 d'Énergir. Phase 2.
Argumentation de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* réitérant les Représentations et recommandation C-SÉ-AQLPA-0021 sur la demande prioritaire B-0073, Énergir-J, Doc. 5 d'approuver une marge de dépassement plus élevée du budget 2021-2022 du *Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ)*.

Chère Consœur,

Au stade de l'argumentation, l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)* réitèrent leurs Représentations et recommandation C-SÉ-AQLPA-0021 sur la demande prioritaire B-0073, Énergir-J, Doc. 5 d'approuver une marge de dépassement plus élevée du budget 2021-2022 du *Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ)*.

Nous référons la Régie et les participants aux arguments que nous avons alors spécifiquement soumis.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. Les participants, par le Système de dépôt électronique de la Régie (S.D.É.).